

# FORMULAIRE

F  
R  
E  
L  
O  
N  
S

A  
S  
I  
A  
T  
I  
Q  
U  
E  
S

Date de réception

Nom et Prénom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse du demandeur : \_\_\_\_\_

- Particulier  
 Association  
 Personne morale :  Assujettie à la TVA  
 Non assujettie à la TVA

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Localisation du nid de frelon asiatique (arbre, hangar) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

N° de SIRET : \_\_\_\_\_

Professionnel agréé ayant détruit le nid : \_\_\_\_\_

**Récapitulatif - Avez-vous pensé à tout ?**

- Copie de la facture acquittée  
 1 RIB

**Dossier à déposer ou à envoyer à :**

Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie  
Les Sources de la Vendée  
La Tardière - 85120 Terval  
Tél : 02 51 69 61 43 fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : [www.pays-chataigneraie.fr](http://www.pays-chataigneraie.fr)

## Objet

Aide financière relative à la destruction des nids de frelons asiatiques.

## Bénéficiaires

Personnes physiques ou morales de droit privé à l'exclusion des associations prenant en charge la destruction d'un nid de frelons asiatiques situé sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

## Conditions

- La destruction du nid doit être réalisée par un prestataire préalablement agréé par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie ;
- Les dépenses subventionnables sont celles qui sont nécessaires à l'opération de destruction (intervention du professionnel agréé, avec ou sans nacelle...)
- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal.
- Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier.
- Cette aide est cumulable avec toute autre aide publique.
- Toute annulation de l'aide fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

## Montant de l'aide

| Nature des dépenses subventionnables                                  | Pourcentage de l'aide                          | Subvention maximum |
|---|--|--------------------|
| Destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé | 50 % du TTC ou HT pour les assujettis à la TVA | -                  |

## Modalités

- 1/ Déclaration de la présence d'un nid de frelons (suspectés d'être asiatiques) auprès de la commune concernée, préalablement à toute destruction ;
- 2/ La Commune remet au déclarant un imprimé comprenant :
  - la liste des entreprises agréées
  - la procédure de prise en charge
  - le formulaire de demande d'aide financière intercommunale ;
- 3/ Le professionnel procède à la reconnaissance du nid (en cas de frelons ordinaires, la Communauté de communes n'octroie aucune aide) ;
- 4/ L'entreprise réalise la destruction du nid conformément aux consignes convenues dans l'agrément ;
- 5/ Le particulier remet en mairie ou à la Communauté de communes le formulaire de demande de paiement accompagné de la copie de la facture acquittée et d'un RIB dans les 12 mois de l'intervention par un professionnel agréé ;
- 6/ La commune remet le dossier à la Communauté de communes qui procèdera au paiement dans les plus brefs délais. Le paiement sera effectué en une seule fois ;
- 7/ En cas de difficulté de paiement, le demandeur pourra solliciter un examen exceptionnel de son dossier par le Président de la commission compétente.

## Liste des entreprises agréées

- BEAUFOR Antoine  
ZA la Gare  
85410 La Caillère Saint Hilaire  
06 14 41 91 30
  
- AIRAUD Stéphane  
9 la Ripaudière  
79440 Courlay  
06 10 56 00 21

Réservé à l'administration

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Programme                     | <b>Délibération n° C244/2023 en date du 7 décembre 2023</b> |
| Date de la commission         |   |
| Montant proposé               |   |
| Numéro et date de la décision |   |
| Montant attribué              |   |
| Somme versée                  |   |
| Date de versement             |   |
| Mandat / Bordereau            |   |

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la comptabilité. Le destinataire des données est le Trésor Public.*

*Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (accueil@ccplc.fr).*

*Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concerna*



**Pour tout renseignement :**

Communauté de Communes  
Du Pays de La Châtaigneraie  
Les Sources de la Vendée  
La Tardière - 85120 Terval  
Tél : 02 51 69 61 43 – Fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : [www.pays-chataigneraie.fr](http://www.pays-chataigneraie.fr)